

01/08

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2016****Présents :**

Louis CHARLET, Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Sebastian ENNING, Nicolas GUERRERO, Frédéric GROS, Claire HASNIER, Gessica JEAN, Alessandro MARIANI (départ à 19h02), Hadrien MARTY, Pap NDIAYE (arrivé à 18h58), Pauline PANNIER, Jérémy PERELMAN, Augustin RHONE, Anastasia STEINLEIN, Clément VERDEIL.

Absents ou excusés

Laure PESQUET (procuration à Anastasia STEINLEIN), Agnès VAN ZANTEN.

Assistaient à la séance :

Frédéric MION	directeur de l'IEP
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité
Myriam DUBOIS-MONKACHI	co-directrice de la scolarité
Delphine GROUES	directrice exécutive des études
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Félicité GASPARETTO	responsable du service carrières
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES

*

* *

I. Élection du président enseignant et du président étudiant du Conseil de la vie étudiante et de la formation	5
II. Point d'information sur les modalités de désignation des membres de la section disciplinaire	8
III. Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2014	8
IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 25 janvier 2016	15
V. Échange d'informations sur des questions diverses	15

**COMMISSION PARITAIRE
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 02 MAI 2016**

La séance est ouverte à 18h05 par Frédéric MION.

Frédéric MION

Je vous propose que nous entamions cette séance pour laquelle, et je vous prie de m'en excuser, je ne serai présent qu'au tout début. Je souhaitais en ce jour de prise de fonction et d'installation de ce Conseil prendre quelques minutes de votre temps en début de la séance pour vous saluer et vous dire le plaisir que j'ai à vous accueillir dans cette instance, qui est une instance nouvellement composée à plusieurs titres. Les élections ont amené de nouvelles délégations d'étudiants et d'enseignants à siéger. Mais, surtout, pour la première fois, ce Conseil accueille des salariés. C'est donc un Conseil nouveau dans la vie de Sciences Po qui entame ce soir son existence, un Conseil qui, vous le savez, est issu de la réforme statutaire, qui a conduit les statuts de l'IEP et de la FNSP à être modifiés (statuts publiés respectivement le 31 décembre et au mois de février).

Le Conseil de la vie étudiant et de la formation (CVEF) succède à la Commission paritaire. Il hérite d'une grande partie des fonctions qui étaient celles de la Commission paritaire et aura essentiellement à connaître de deux types de grands sujets : les questions ayant trait à la vie étudiante pour lesquelles le Conseil a un rôle décisionnaire et les questions liées aux formations pour lesquelles le Conseil a un rôle consultatif. Il s'agit d'un rôle très important. Au cours des trois années où j'ai pu observer son fonctionnement, la Commission paritaire a très souvent conduit à améliorer ou modifier les textes avant qu'ils ne passent devant le Conseil de direction, qui est devenu le Conseil de l'institut.

Je veux donc dire à chacune et à chacun d'entre vous que le rôle que vous êtes appelés à jouer dans cette instance est important. Ce rôle suppose de votre part un engagement. Vous avez déjà manifesté votre volonté de vous engager par le fait de vous porter candidats aux suffrages de vos pairs. Mais cet engagement doit jouer dans la durée, notamment parce que nous avons besoin de membres qui s'investissent pleinement dans leurs fonctions. C'est une première remarque que je souhaitais faire. Même si nous avons veillé à ce que désormais chacun des titulaires de ces conseils puisse être doté d'un suppléant et que les suppléants puissent siéger en cas d'empêchement simple de leur titulaire, il me semble important que les titulaires aient conscience qu'ils ont une responsabilité particulière, qui est de faire en sorte d'être eux-mêmes le plus souvent présents. Parce que c'est ainsi que nous parvenons à constituer une homogénéité dans nos collègues, à faire en sorte que l'on crée, en quelque sorte, une jurisprudence qui engage l'ensemble de la formation, que l'on entretienne une certaine constance dans la manière de travailler, d'aborder les sujets. C'est un premier point. J'espère que vous aurez à cœur de vous engager dans la durée pour permettre à ce conseil nouvellement constitué de construire sa politique avec ce que cela suppose de constance, de clarté et de lisibilité dans la durée.

Un mot très rapide des grands chantiers sur lesquels vous allez devoir vous prononcer dans les temps à venir. Un sujet important devra être examiné par ce Conseil dans les semaines à venir. Il concerne spécifiquement le CVEF : le Règlement de la vie étudiante, en cours de refonte. C'est un chantier de longue haleine auquel un certain nombre d'entre vous ont pu déjà contribuer et qui, je sais, tient fortement à cœur à nos étudiants. Vos interlocuteurs, que sont Andreas ROESSNER et Sébastien THUBERT, ont déjà eu l'occasion d'échanger avec vous. Le CVEF aura, très concrètement, à se prononcer sur ces sujets dans les semaines et les mois à venir.

Vous aurez aussi à vous prononcer sur les quelques grands sujets structurants sur lesquels le Conseil de l'institut sera appelé à voter. Je mentionne ces grands sujets sans critère d'ordre chronologique. Il y a en premier lieu, s'agissant de notre premier cycle, la réforme du Collège universitaire, ce que nous appelons « l'acte II du Collège universitaire », un grand chantier engagé à l'automne dernier, à ma demande, sous la direction de Bénédicte DURAND, la doyenne du Collège universitaire. Il consiste à repenser les trois premières années de formation à Sciences Po de manière à positionner notre diplôme de Bachelor à un niveau de reconnaissance internationale plus important et d'ouvrir plus largement les pistes offertes à nos diplômés du Bachelor pour la poursuite de leur parcours, après les trois premières années de formation. Ce chantier a donné lieu à la mobilisation de quatre groupes de travail, qui achèvent à l'heure actuelle, leurs travaux. Une restitution de ces travaux est prévue dans les semaines à venir, une restitution qui me sera destinée, mais qui s'adressera également à nos différents conseils. Le CVEF aura donc l'occasion d'entendre les conclusions des groupes de travail et l'administration s'exprimer sur les orientations que nous souhaitons retenir en la matière. Ce chantier se situe, bien sûr, dans une perspective que vous connaissez tous, qui est celle du développement de notre campus en réseau, avec un campus appelé à occuper une taille un peu plus significative que les autres, qui est le campus de Reims. Naturellement, je suis heureux de voir que parmi vous il y a aussi des représentants d'autres campus. Le fait que les représentants de nos étudiants ou de nos enseignants et de nos salariés nous viennent eux-mêmes de campus autres que celui de Paris atteste du déploiement de notre institution sur tout le territoire.

Deuxième sujet d'importance, qui concerne là aussi la formation initiale : la création, annoncée à une date prochaine, de l'École de l'entreprise. Il s'agit de l'achèvement de la structuration du paysage des masters à Sciences Po en écoles professionnelles, un mouvement engagé au milieu des années 2000, avec la création de l'École de journalisme en 2004. Ce mouvement doit être parachevé à la rentrée prochaine pour une mise en œuvre progressive du projet. Un comité de préfiguration s'est réuni au cours de ce printemps, sous la présidence d'Alexandre BOMPARD, le Président de la Fnac. Il était composé, à parts égales, d'enseignants de l'IEP et d'autres institutions ainsi que de représentants de haut niveau d'entreprises, petites et grandes. Ce comité me remettra le fruit de sa réflexion dans quelques jours. Nous serons amenés à déterminer, sur cette base, le cadre de l'École de l'Entreprise. En la matière, nous ne partons pas de rien. C'est heureux. Voilà bientôt 150 ans que Sciences Po prépare des étudiantes et étudiants à exercer des fonctions extrêmement diverses dans l'entreprise. Ainsi, aujourd'hui, près de 70 % des diplômés de Sciences Po exercent leurs fonctions dans le secteur privé. Il s'agit de bâtir, à partir de ce très riche héritage (qui, pour les plus anciens, s'intitulait « section économique et financière »), une école nouvellement pensée, avec un projet intellectuel renouvelé, consistant à former des femmes et des hommes qui puissent être de véritables acteurs de la transformation de l'entreprise, à un moment celle-ci s'accélère, notamment par le biais du développement du numérique. Ces acteurs de la transformation et ces acteurs de l'entreprise devront également être très conscients du rôle social de l'entreprise et se montrer non seulement préoccupés, et c'est naturel, des intérêts particuliers de leur entreprise, mais aussi de l'intérêt général.

D'autres questions ayant trait aux deuxièmes cycles devront rapidement être examinées. Nous sommes en train de réfléchir à une réforme de la procédure nationale d'admission en master. Les pistes de réflexion s'affinent. Nous serons amenés à les partager avec vous dans les prochaines séances.

Dernier sujet qui a trait au master sur lequel vous serez amenés à vous pencher, qui concerne un enjeu un peu identitaire à Sciences Po, en tout cas très emblématique de ce qu'est la formation dans notre maison, le Grand oral : comment repenser cette épreuve dans le cadre de formations qui se sont profondément modifiées et diversifiées ? L'objectif est de redonner de la substance et du sens à cette épreuve, ainsi que de l'importance dans l'évaluation générale des travaux réalisés par nos étudiants au cours de leur deuxième cycle. Voilà quelques grands sujets que vous aurez à voir.

Je n'évoque pas par ailleurs les sujets sur lesquels traditionnellement se penche le CVEF, comme notre politique sociale et notre politique en matière d'insertion, qui fait l'objet cet après-midi d'une présentation devant votre conseil.

Ce que je voulais simplement essayer d'illustrer, c'est que vous allez avoir du travail. L'ordre du jour des réunions à venir sera dense. C'est une contrainte très importante pour l'administration qui arrête les ordres du jour et s'efforce de s'assurer que les décisions sont prises en temps et en heure. Mais c'est aussi, et j'y reviens, une responsabilité pour vous. Pour que cette instance joue pleinement son rôle, il faut que vous preniez connaissance des dossiers, que vous vous mettiez en situation de les discuter efficacement. Nous veillons à ce que le phasage des conseils de la vie étudiante garantisse un laps de temps suffisant entre l'examen d'un texte ou d'un document au CVEF et le Conseil de l'institut, où le même sujet viendra à l'examen. En principe, un délai de 15 jours est respecté entre les deux. Je le répète, ce délai nous est utile, parce que des réflexions issues du CVEF peuvent ainsi être valablement utilisées pour revoir les projets, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil de l'institut. Soyez donc conscient que nous attendons de votre part une contribution active et constructive aux travaux à venir. Voilà en termes très généraux ce que je souhaitais vous dire à l'aube de ce nouveau mandat. Il me reste à vous souhaiter bon courage pour les tâches qui vous attendent et surtout bonne chance à celles et ceux qui vont se présenter tout de suite aux suffrages de ce conseil pour être désignés co-présidents, premier point de l'ordre du jour. Je m'arrête ici. Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne séance. Je vous dis à bientôt. Nous aurons sans doute l'occasion de nous revoir, dans cette configuration ou dans une autre.

Cornelia WOLL

Avant de passer au premier point à l'ordre du jour, je vous propose que nous commençons par un tour de table.

Je suis Directrice des études et de la scolarité et professeur de Sciences politiques.

Andreas ROESSNER

Directeur de la vie universitaire.

Sébastien THUBERT

Chargé de la vie étudiante.

Sylvie HERLICQ

Responsable de la vie enseignante.

Nicolas DUNGAN

J'enseigne au campus de Reims.

Jérémy PERELMAN

Professeur à l'École de droit.

Pauline PANNIER

Je suis vacataire en droit en 2^{ème} année.

Clément DELORAS

J'enseigne en 2^{ème} année et en Prép'ENA.

Nicolas GUERRERO

Je suis chargé d'enseignements en 5^{ème} année en cours de droit public.

Alessandro MARIANI

Je travaille à la Direction des affaires internationales.

Gessica JEAN

Je travaille à l'École Affaires publiques.

Clément VERDEIL

Elu Solidaires étudiants.

Frédéric GROS

Professeur de pensée politique.

Sebastian ENNING

Elu The Alliance.

Anastasia STEINLEIN

Elue Unef, étudiante en 2^{ème} année.

Augustin RHONE

Étudiant en première année.

Hadrien MARTY

Elu Unef en 1^{ère} année.

Claire HASNIER

Elue Uni en 1^{ère} année.

Louis CHARLET

Elu Uni-Met et étudiant en 2^{ème} année (double diplôme avec la Sorbonne en histoire).

I. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ENSEIGNANT ET DU PRÉSIDENT ÉTUDIANT DU CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

Cornelia WOLL

En attendant l'élection de nos deux présidents, je vous propose de présider la séance. Pour ceux qui n'ont pas encore pris connaissance du fonctionnement de l'instance, le rôle des présidents est de se partager les présidences des séances à travers une rotation. L'objectif de notre élection est de déterminer qui sera le vice-président enseignant et qui sera le vice-président étudiant.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je vous propose d'inverser et de commencer par l'élection du président étudiant parce que nous attendons encore un enseignant qui doit arriver avec un peu de retard.

Y a-t-il des candidatures ? Anastasia STEINLEIN se porte candidate. Je vous donne la parole pour vous présenter ainsi que vos motivations.

Anastasia STEINLEIN

Je suis étudiante en deuxième année. Je présente ma candidature à la présidence du CVEF au nom de l'UNEF, syndicat majoritaire aux dernières élections syndicales. J'ai été élue en commission paritaire en février dernier. Siéger dans cette commission m'a permis d'acquérir des connaissances, tant sur la vie étudiante que sur la pédagogie à Sciences Po. J'ai notamment siégé en commission de suivi social. Il s'agit d'une commission qui apporte une aide financière aux étudiants rencontrant des difficultés pour payer leurs frais d'inscription. J'ai également siégé à la Commission de suivi social (CSS). Cette expérience m'a permis de mieux connaître le système d'aide sociale proposé à Sciences Po. Outre la promotion de « l'ouverture sociale », « l'ouverture internationale » me tient particulièrement à cœur, étant à moitié allemande. Je sais que l'Allemagne est très bien représentée dans ce conseil avec Madame WOLL, Monsieur ROESNER et Monsieur ENNING. J'ai effectué toute ma scolarité à Berlin.

Le/la président(e) du CVEF joue avant tout un rôle d'interface entre les étudiants, les élus du Conseil et l'administration. Si je suis élue présidente étudiante du CVEF, je souhaite poursuivre

cette dynamique d'échange que j'ai connue dans le cadre de la commission paritaire, notamment sur ces trois dossiers très importants de fin d'année que sont la réforme de la reconnaissance des associations, la réforme de Sciences Po 2022 et la réforme des statuts de Sciences Po. Je m'engage également à faire preuve de la plus grande impartialité, sans pour autant me désolidariser de l'organisation dont je fais partie, car c'est seulement en assurant l'écoute et le respect de chaque membre du CVEF qu'un consensus peut se dégager. Je m'engage par ailleurs à travailler en étroite collaboration avec le président enseignant, afin que puissent être garantis l'efficacité et le dynamisme du Conseil. Enfin, je souhaite que perdure le mode de fonctionnement de la Commission paritaire, afin que le CVEF devienne également un lieu de débat, visant à trouver les meilleures solutions pour Sciences Po et ses étudiant(e)s. Je vous remercie de l'attention que vous portez à ma candidature.

Cornelia WOLL

Merci beaucoup Madame STEINLEIN. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au vote.

Nombre de votants : 16.

Résultat du vote : 4 abstentions, 12 pour.

Anastasia STEINLEIN est élue en tant que présidente étudiante du CVEF.

Cornelia WOLL

Félicitations Madame STEINLEIN !

Nous allons procéder à l'élection du président enseignant. Je voudrais savoir s'il y a des candidatures. Jérémy PERELMAN et Clément DELORAS.

Clément DELORAS

J'enseigne à Sciences Po depuis 10 ans, une maison à laquelle je suis très attaché.

Ce CVEF est pour moi extrêmement précieux, car il est le seul endroit dans lequel les quatre « communautés » composant Sciences Po se réunissent. Ce sont tout d'abord les étudiants. Et je suis très heureux de voir que la dimension internationale de Sciences Po, qui est en soi devenue une marque de fabrique sous l'impulsion des directions successives, est bien représentée. Ce sont ensuite les enseignants, avec une diversité de profils, de parcours et d'expériences permettant de s'appuyer sur des enrichissements extraordinaires. Ce sont aussi des salariés, dont il faut souligner la présence et le travail essentiel qu'ils effectuent dans l'ombre. Ils sont souvent oubliés et pourtant, nous savons à quel point, ils sont essentiels. Ils sont peut-être les seuls à faire le lien entre les enseignants et les étudiants au quotidien. C'est enfin l'ensemble des représentants de la Direction. Finalement, ces quatre « communautés » se regroupent ici, peuvent échanger et débattre au sein du CVEF, une réalité très précieuse, parce que ce n'est qu'ensemble qu'il est possible, avec détermination, courage et dans la confiance, de faire avancer l'institution. J'ai l'habitude de dire à mes étudiants « Nous ne serons pas d'accord et tant mieux ! » Nous ne sommes pas là pour tendre vers un consensus de façade. Nous sommes là d'abord pour échanger et débattre, car c'est la confrontation des idées qui permet de mieux se connaître et de faire « bouger les lignes ». Mais pour ce faire, la confiance est indispensable. Il faut travailler dans la bienveillance. On ne peut ne pas être d'accord. On peut le dire sans agressivité. Mais c'est parce que l'on arrive à échanger, en ouverture, sans hypocrisie, que l'on fera bouger les choses. Le Directeur l'a rappelé, cela suppose du travail et de l'engagement. Je suis certain que chacun et chacune d'entre sont dans cet état d'esprit. En tout cas, pour ce qui me concerne, quoi qu'il advienne à l'issue de ce vote, vous pourrez compter sur mon engagement le plus complet et ma loyauté la plus totale.

Nous avons devant nous des chantiers conséquents que le Directeur a rappelés. Je crois que la question du premier cycle est structurante. Elle est structurante parce qu'elle donne une orientation, me semble-t-il, sur ces trois premières années à l'ensemble de la communauté éducative que nous contribuons tous ensemble à construire à Sciences Po. Les orientations qui

vont évoluer seront extrêmement importantes. Enseignant en 2^{ème} année et en Prep ENA, ayant donc l'occasion de voir les étudiants en début et en fin d'études, je mesure à quel point tout ce que l'on peut leur transmettre en 2^{ème} année compte par la suite. C'est donc vraiment fondamental. Nous avons plein d'autres projets importants qui mobiliseront l'attention du CVEF, de même qu'un certain nombre de projets propres au CVEF, en particulier le Règlement de la vie étudiante, mais aussi le Règlement intérieur du CVEF, un sujet très important sur lequel nous pourrions travailler de manière intelligente.

Je souhaite que nous travaillions ensemble dans cette logique et cette force qui a fait la valeur de Sciences Po : la transmission de savoirs certes, la transmission de valeurs encore plus, mais aussi et surtout l'envie et le bonheur de travailler ensemble.

Jérémy PERELMAN

Je suis enseignant à l'École de droit et à la PSIA. J'allais essentiellement reprendre certains des éléments mentionnés... Je vais donc plutôt vous parler de mon lien avec les questions qui se posent au sein de cette nouvelle instance. Les quatre « communautés » évidemment et la volonté de travailler ensemble ont motivé ma candidature. Mais, essentiellement, j'y ai vu une possibilité de poursuivre ce qui m'a amené ici, à Sciences Po, pour vous parler un peu de moi. Ancien étudiant au sein de l'IEP, j'ai eu l'occasion à ce titre de réfléchir aux questions pédagogiques et de formation. Je suis ensuite parti aux États-Unis, où j'ai poursuivi ma formation et suis devenu enseignant vacataire. J'ai rejoint l'École de droit pour y créer un programme pédagogique innovant, « Les cliniques du droit ». Les étudiants apprennent ainsi le droit par la pratique. De petites équipes d'étudiants travaillent durant l'année universitaire sur des projets variés avec des partenaires extérieurs, essentiellement des institutions, des ONG et des entreprises sur des questions de responsabilité sociale. Pour vous donner un exemple du genre de projet que nous menons, nous travaillons par exemple avec des ONG sur la question hautement importante ici de la privatisation de l'éducation en tant que projet de droit de l'homme, sur des questions de transparence minière au Congo, sur la problématique de l'aide juridique aux migrants (nous sommes à ce titre du programme Sciences Po « Welcome Refugees »). Nous avons des étudiants qui travaillent sur des projets concrets. En même temps, nous les accompagnons au niveau pédagogique. Ces diverses expériences m'ont permis de me confronter aux questions qui peuvent se poser au niveau interne en matière pédagogique.

Le second « titre », si j'ose dire, qui je l'espère me qualifie pour assumer la fonction de Président enseignant du CVEF est le fait que je suis le pilote du groupe qui travaille sur la question de l'innovation pédagogique dans le cadre du chantier de l'acte II de la réforme du Collège universitaire. Depuis le mois de novembre, un travail très intense a été engagé, visant à mettre l'étudiant au centre du nouveau projet pédagogique du Collège. Un focus groupe a été fait avec des étudiants pour essayer d'avoir une meilleure image. Une restitution sera faite la semaine prochaine aux étudiants. Ce projet vise à insuffler un petit peu de modernité au sein du Collège en ouvrant la porte à de nouveaux modes d'évaluation pédagogiques et en envisageant des possibilités plus ouvertes de diplôme.

Ce sont essentiellement les deux points dont je voulais vous parler. Je termine en vous remerciant de votre attention. Quoi qu'il arrive, je me réjouis, de toute façon de pouvoir travailler avec vous au sein de ce conseil.

Cornelia WOLL

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de passer au vote. J'invite Monsieur MARTY à nous assister pour le dépouillement.

Nombre de votants : 16.

Résultat du vote : 4 voix pour Jérémy PERELMAN, 12 voix pour Clément DELORAS.

Clément DELORAS est élu en tant que président enseignant du CVEF.

Cornelia WOLL

Félicitation Monsieur DELORAS !

J'invite un de nos deux nouveaux présidents à présider cette séance.

Clément DELORAS prend la présidence de la réunion.

Clément DELORAS

Je vous remercie, toutes et tous. Je suis ravi de pouvoir travailler avec Anastasia STEINLEIN au sein du bureau du CVEF.

II. POINT D'INFORMATION SUR LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE

Cornelia WOLL

Il s'agit d'un point d'information sur l'élection qui va se dérouler le mardi 23 mai. Parmi les instances de l'IEP, il y a une section disciplinaire, composée en fait de deux sections. La première est compétente à l'égard des étudiants, la seconde à l'égard des enseignants. Il convient de désigner leurs membres. Pour cela votent ensemble les élus des trois instances (le Conseil scientifique, le Conseil d'Institut et le CVEF), qui seront réunies à cet effet le 23 mai à 8h30. Un mail sera prochainement envoyé aux membres du CVEF, précisant le mode de scrutin et le contenu de l'élection.

Avez-vous besoin de précisions en attendant plus d'explications sur le rôle de cette section ?

Clément DELORAS

J'ajoute, pour ceux qui ne l'auraient pas vu, que vous avez sur les tables le document précisant qui vote pour quel collège, et qui peut être élu.

Cornelia WOLL

Pour ceux qui souhaitent s'informer en amont, les sections disciplinaires sont constituées d'une façon qui nous est propre parce que nous avons un corps enseignant un peu particulier. Pour le reste, le fonctionnement de la section disciplinaire suit le droit commun des universités. Vous trouvez donc tout le détail dans le Code de l'Éducation. Il s'agit d'instruire des cas de sanction disciplinaire à l'encontre d'un étudiant ou d'un enseignant, les sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion de l'établissement, voire à l'interdiction d'exercer sa fonction dans tout établissement universitaire en France. Ce pouvoir est important et encadré par le Code de l'Éducation que je vous invite à lire si vous souhaitez vous porter candidat.

III. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS 2014

a) Exposé

Félicité GASPARETTO

Mesdames, messieurs, comme chaque année, je suis très heureuse de vous présenter les résultats de l'enquête Jeunes Diplômés. Cette enquête est conduite chaque année durant l'été. Ses résultats sont présentés aux deux conseils, partagés avec les doyens des écoles et les élèves et peuvent faire l'objet de communication à la presse. L'enquête sert par ailleurs à répondre aux demandes des organismes de classement.

L'enquête qui a été menée en 2015 sur la promotion 2014, la promotion des diplômés de masters, a été pilotée par le Service Carrières et réalisée par Andréa Sousa Dantas (doctorante de Sciences Po rattachée au CERI). Elle a été supervisée scientifiquement par Anne BORING, économiste à l'OFCE et au programme PRESAGE et par Roberto GALBIATI, département d'Economie. Une équipe de vacataires a été chargée du recueil des données. Il convient de se féliciter du taux de réponse (75 % contre 61 % l'année dernière). Nous espérons ne pas nous

arrêter en si bon chemin. Nous lacons très prochainement l'enquête sur la promotion 2015 en 2016.

Les élèves de Sciences Po sont chaque année un peu plus nombreux à poursuivre leurs études une fois diplômés (22 %).

Cela étant dit, trois répondants sur quatre décident d'entrer directement dans la vie professionnelle. Ils sont plus nombreux que l'année dernière à se déclarer en activité au moment de l'enquête (89 % contre 85,5 % en 2013). Ils mettent moins de temps à trouver leur premier emploi (87,4 % contre 81 % en 2014). Vous pouvez trouver le détail par master dans les annexes du document (pages 15 et 16).

La répartition des emplois par secteur d'activité évolue peu d'année en année. On trouve toujours en tête les mêmes secteurs d'activité : cabinets de conseil, administration publique, banque et finance. On observe que le secteur privé gagne du terrain. Ainsi, il représente 73 % des emplois occupés en 2015 contre 69 % en 2014. La répartition des emplois par fonction et par secteur d'activité varie sensiblement selon les programmes de masters (vous trouvez le détail en page 6). Certains programmes ont des débouchés très concentrés sur un secteur d'activité et sur une fonction, contrairement à d'autres, à l'instar de l'École des Affaires internationales (débouchés dispersés et très variés).

L'emploi dit « stable » a tendance à diminuer d'année en année. En particulier, les emplois de fonctionnaire ne représentent plus que 3 % de l'ensemble des emplois (contre 4 % en 2014 et 10 % en 2013). La part des emplois à l'étranger est toujours très importante (38 %). Les emplois situés en Afrique enregistrent cette année une forte augmentation (passant de 9 à 18 %), alors qu'il y a une légère baisse des emplois situés en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

Les principaux indicateurs de qualité des fonctions professionnelles sont : le taux d'activité professionnelle, les délais d'accès à l'emploi et la rémunération. Le calcul de la rémunération a été modifié cette année. La rémunération annuelle brute moyenne s'établit en 2015 à 37 266 euros. Elle est donnée hors primes et les valeurs extrêmes et/ou aberrantes ont été supprimées. La comparaison de cette valeur avec celle de l'année dernière n'a donc pas d'intérêt. On peut toutefois dire que le niveau de rémunération générale annuelle moyenne est plus élevé que celui mesuré par l'enquête de la Conférence des Grandes Ecoles (+ 3 000 euros) et que la valeur médiane est plus élevée que celle de l'année dernière. À nouveau, vous trouverez dans le document cette valeur par secteur d'activité et par master, car bien évidemment elle dépend fortement des marchés dans lesquels s'insèrent les élèves.

Conformément à la demande qui a été faite l'année dernière par la Commission paritaire et le Conseil, j'effectue un point sur la situation des femmes et des diplômés ayant bénéficié d'une bourse.

On observe que les femmes rentrent plus rapidement que les hommes dans la vie professionnelle (77 % contre 71 %). Elles ont décroché un peu plus rapidement leur premier emploi que les hommes pour la première fois (88 % en moins de 6 mois contre 87 % - cf. pages 11 et 12). Mais elles sont un peu plus nombreuses à être à la recherche d'un emploi au moment de l'enquête. L'écart de rémunération reste très élevé. Il s'établit à 16 % (en légère diminution par rapport à l'année dernière). Cela s'explique par différents facteurs : les jeunes femmes sont plus nombreuses dans les tranches basses de rémunération car elles s'orientent plus volontiers vers certains masters (cf. École de Journalisme et École de la Communication) qui conduisent à des marchés où la rémunération est généralement moins élevée. Une exception est toutefois à noter avec l'orientation majoritairement féminine vers le master Droit économique de l'École de droit, secteur qui rémunère très bien.

Concernant les diplômés ayant bénéficié d'une bourse pendant leurs études, on constate qu'ils sont moins nombreux à rentrer directement dans la vie professionnelle (70 % contre 75 %). Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils sont assez nombreux à choisir de s'inscrire et de suivre leurs études au sein de l'école doctorale. Ils mettent un peu plus de temps à trouver un premier emploi que la moyenne générale des diplômés et ils sont également un peu plus nombreux à être à la recherche d'un emploi au moment de l'enquête. On constate qu'ils sont plus représentés dans les emplois dits « stables ». Ainsi, 55 % des diplômés ayant bénéficié d'une bourse occupent un CDI contre 52 % pour la moyenne des diplômés. Ils sont également moins souvent en stage

(4 % contre 8 % pour l'ensemble des diplômés). Enfin, on observe un écart salarial de 9 % entre cette population de boursier et celle des non-boursiers.

Merci de votre attention.

b) Questions et observations

Clément DELORAS

Avant de faire circuler la parole, j'aurais pour ma part quatre questions à vous poser. Vous avez évoqué le fait que le secteur privé gagnait du terrain. Est-ce lié à un effet volume ou est-ce juste un effet des ratios ? La même question se pose concernant la forte baisse des fonctionnaires : a-t-on des éléments d'explication ? S'agissant de la question de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, un sujet qui me tient beaucoup à cœur, a-t-on réussi à déterminer si le lancement de programmes pendant les études au sein de Sciences Po a eu un impact sur l'égalité professionnelle au niveau de l'entrée dans la vie active ? Enfin, est-ce que la disparition d'un certain nombre de bourses de mérite a eu une influence sur l'entrée dans la vie active ?

Hadrien MARTY

On constate une forte différence au niveau du taux de professionnalisation entre les masters. On peut donc se demander s'il peut exister, sur certains masters, un problème d'acquisition de certaines compétences professionnelles permettant d'entrer sur le marché du travail. Nous aimerions par ailleurs disposer de statistiques sur l'insertion professionnelle des diplômés suivant un cycle de préparation à des concours. Nous souhaiterions également avoir un complément d'information sur les principaux secteurs concernés par la baisse des emplois dits « stables ». Concernant les écarts de rémunération au sein même des masters, il serait intéressant de disposer d'informations sur le profil des étudiants susceptibles de figurer dans les tranches de salaires les plus élevées (comme les études suivies avant Sciences Po). Enfin, nous nous inscrivons dans la même ligne de réflexion que Clément DELORAS s'agissant de l'égalité femmes/hommes. Nous continuons à réaffirmer notre soutien au plan égalité lancé par Sciences Po. Nous souhaitons être informés sur les réunions relatives à la formation, à la négociation salariale et savoir si d'éventuels progrès ont pu être réalisés en la matière.

Clément DELORAS

Étant donné la masse de questions, je vous laisse répondre avant que l'on en prenne d'autres.

Félicité GASPARETTO

Merci pour vos questions qui nous conduisent chaque année à approfondir ce travail. Je vais essayer d'y répondre point par point.

Concernant les différences entre les masters, la répartition des fonctions selon les spécialités varie fortement, ce qui est absolument normal. Sciences Po n'a aucun contrôle sur les grilles de salaires des différents secteurs d'activité. Si les salaires sont très élevés dans les grands cabinets d'avocat d'affaires, ils sont plutôt faibles dans l'humanitaire et dans le journalisme. Cela étant dit, il n'y a pas eu de recherche statistique sur la composition de cet écart. Une étude pourrait être envisageable pour déterminer précisément ce qui relève du marché. Mais cela dépasse très largement le cadre de cette enquête. Les différences de rémunération sont d'abord, à mon sens, un effet du marché.

Il y a ensuite effectivement les différences intramasters. On dispose de données permettant d'analyser les variables concourant aux différences (différences entre les hommes et les femmes, lien éventuel entre le fait d'avoir suivi une formation au sein du Collège universitaire ou d'être entré directement en master, etc.). Je note votre intérêt pour une meilleure connaissance de l'insertion professionnelle des diplômés ayant suivi une préparation aux concours administratifs.

Je confirme qu'il y a une baisse nette du nombre de diplômés s'orientant vers le fonctionnariat. Il est envisageable d'affiner cette donnée en recherchant s'il y a des secteurs dans lesquels cette baisse est plus significative. Même si cette enquête ne constitue qu'un sondage, la tendance est à la baisse depuis plusieurs années.

En ce qui concerne l'égalité femmes/hommes, un travail a été engagé depuis quelques années avec le programme « PRESAGE » et notamment avec Hélène KLOECKNER qui est conseillère référente à l'égalité femmes/hommes à Sciences Po sur la manière dont il est possible de mieux préparer les étudiantes en vue de leur entrée dans la vie professionnelle et plus généralement de sensibiliser l'ensemble de la communauté étudiante aux questions de discrimination et d'inégalités entre les hommes et les femmes dans le milieu professionnel. L'année dernière, nous avons lancé un programme de formation/coaching destiné aux jeunes femmes. Ce programme est répété à chaque semestre. Il est en partie assuré par Anne BORING qui, sa conférence inaugurale, insiste sur le changement des règles du jeu entre l'Université et le monde du travail. Elle entend ainsi sensibiliser les jeunes femmes au fait que l'on n'attend pas forcément d'elle la même chose à l'université et dans le monde du travail. On a ensuite des ateliers sur la manière de négocier son salaire, sachant qu'il a été prouvé, scientifiquement, que les jeunes femmes se satisfont plus facilement d'un salaire bas et négocient rarement leur salaire à la différence des hommes. Ces programmes auront-ils un impact sur la qualité de l'insertion professionnelle des femmes ? Nous l'espérons. Nous constatons d'ores et déjà un intérêt réel de la part des étudiantes en particulier chez les étudiantes venant de l'étranger. Pouvez-vous s'il vous plaît reformuler votre question concernant le secteur privé ?

Clément DELORAS

Vous évoquiez le fait que le privé gagne du terrain. Je me demandais si c'était un effet volume ou un effet qualitatif, puisque les éléments apparaissent essentiellement en ratio, si bien que si mécaniquement on a un peu moins de fonctionnaires et plus d'étudiants, le secteur privé va représenter plus. Ou est-ce que l'écart entre le public et le privé se creuse véritablement ? Les gens se tournent-ils principalement vers le privé, non pas seulement en volume, mais vraiment par choix ?

Félicité GASPARETTO

Je ne peux pas vous répondre si c'est par choix. Mais on observe que relativement, les étudiants occupent plus des postes dans le secteur privé.

Clément DELORAS

Par rapport à ce que vous dites sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, je pense qu'il serait intéressant d'avoir spécifiquement un échange sur ce sujet au sein du CVEF, parce qu'il me semble que c'est aujourd'hui un enjeu fondamental.

Cornelia WOLL

Pour vous donner des éléments, nous avons un plan d'action pour le genre sous la coordination d'Hélène KLOECKNER. Par rapport à l'étude que nous discutons ici, il est très difficile de dire quelle action sur cette liste de 35 actions que nous menons a un effet sur l'insertion professionnelle et la rémunération des femmes par rapport aux hommes, parce qu'il y a des questions liées à la capacité de négociation à l'entrée de l'emploi, mais aussi au choix de secteur. Pourquoi les femmes choisissent plus facilement des secteurs dans lesquels les rémunérations sont moins élevées ? Pourquoi choisissent-elles d'autres formations ? Pourquoi, une fois se trouvant dans une formation pouvant rapporter un salaire plus élevé, se manifeste une autocensure d'aller vers certains métiers ? La question de l'insertion professionnelle et du genre a probablement une dizaine de dimensions très différentes. Certaines dépendent du marché, d'autres des choix des individus, d'autres encore de ce que l'on peut appeler la « discrimination pure ». Il faut, je pense, distinguer la partie « plan d'action » dont nous pourrions vous parler prochainement et la partie « information sur la situation à Sciences Po » par le biais de cette enquête d'insertion professionnelle.

Sebastian ENNING

D'abord merci beaucoup pour votre présentation. J'ai plusieurs questions sur la poursuite d'études. Savez-vous combien d'étudiants poursuivent leurs études parce qu'ils n'ont pas trouvé un travail ? Avez-vous des chiffres sur les nationalités de ces étudiants ? Et savez-vous s'il s'agit d'études consécutives à leurs études à Sciences Po ? Quels sont les types d'études poursuivies (spécialisation ou nouveau champ d'études du fait d'une insatisfaction avec le master suivi) ? Avez-vous enfin des chiffres sur les universités choisies majoritairement par les étudiants ?

Félicité GASPARETTO

On ne demande pas aux étudiants pourquoi ils ont choisi de poursuivre leurs études. Je ne peux donc pas vous répondre.

Vous avez, dans la note, les différents types d'études poursuivies (à la page 3). Certains poursuivent leurs études pour préparer un concours. C'est un peu un passage obligé. Cela complète le master. Un certain nombre poursuivent leurs études dans un autre établissement, d'autres en doctorat à Sciences Po. Et derrière, vous avez le type de formation et le niveau. Votre question portait sur les principales raisons qui poussent les diplômés à essayer de poursuivre leurs études... Nous n'avons pas d'explication à cela. Cet aspect ne fait pas partie de l'enquête.

S'agissant de la nationalité, on peut avoir des données très intéressantes. Je ne les ai pas ici. Je note votre question.

Sebastian ENNING

Il serait intéressant de savoir s'ils poursuivent leurs études parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi. Cela pourrait être introduit dans le questionnaire.

Nicolas DUNGAN

Est-ce que vous comptabilisez la création d'entreprises ?

Félicité GASPARETTO

Elle est comptabilisée dans le type d'emploi dans la catégorie qui s'appelle « indépendants et chefs d'entreprise ». Il me semble que c'est en augmentation.

Cornelia WOLL

Le taux est en légère baisse par rapport à 2014, mais en augmentation par rapport à 2013.

Cornelia WOLL

Pour ajouter un élément qui nous permet de faire un lien avec la question de l'égalité de genre, nous avons par ailleurs une étude en cours à Sciences Po, notamment auprès de Sciences Po entrepreneur, notre incubateur de création d'entreprises. Il faut savoir que Sciences Po a un ratio beaucoup plus élevé que la plupart des incubateurs de création d'entreprises par des femmes par rapport à d'autres universités et/ou incubateurs. Nous aimerions savoir ce qui amène nos jeunes femmes à créer des entreprises, ce que nous faisons pour le coup de bien pour les amener vers ce type d'initiatives, puisque la création d'entreprises par des femmes n'est pas très courante.

Nicolas DUNGAN

Le chiffre du graphique correspond à « 5 personnes » ou à 5 % ?

Félicité GASPARETTO

Je pourrai vous indiquer cela.

Nicolas DUNGAN

Ma deuxième question est la suivante : demandez-vous à ceux qui ne créent pas leur entreprise quand ils ont commencé à chercher un emploi ou ne mesurez-vous cette recherche qu'à partir du diplôme ? Car on peut présumer qu'un étudiant effectue sa recherche avant d'être diplômé.

Félicité GASPARETTO

On connaît le pourcentage de ceux qui trouvent un emploi au moment d'être diplômé (environ 39 %). La date de début de la recherche est bien la sortie de Sciences Po. Et il ne leur est pas demandé à partir de quand ils ont commencé leur recherche. En général, dans ce type d'enquête (en tout cas en France), on commence à compter à partir de la sortie de l'école.

Nicolas DUNGAN

Je pense qu'il serait également intéressant de leur demander à partir de quand ils ont entamé leur recherche. Si près de 40 % des diplômés ont trouvé un emploi à la sortie de l'école, cela prouve bien qu'ils ont commencé leur recherche en amont. Ceux qui trouvent un emploi un an après leur diplôme soit n'ont pas cherché, soit ont été découragés.

Anastasia STEINLEIN

Merci pour la présentation de cette enquête. Une grande partie des étudiants au Collège universitaire est en cours d'acquisition du double diplôme. Je voudrais savoir s'il serait possible d'avoir des informations sur l'insertion professionnelle des étudiants qui suivent un double cursus.

En mars dernier, Hélène KLOECKNER nous a présenté la possibilité de mettre en place des modules sur la négociation salariale. Vous l'avez abordée, mais je voudrais revenir dessus, vous demander s'il serait possible d'ouvrir également ces modules aux personnes de sexe masculin. Car il est absolument crucial, en 5^{ème} année, d'apprendre à négocier son salaire.

Félicité GASPARETTO

Je note votre première demande.

Il est vrai que les ateliers de négociation sont un peu « estampillés » jeunes femmes, mais il est précisé à chaque fois que les garçons sont les bienvenus. Mais je prends note de votre observation.

Anastasia STEINLEIN

Il est important que chacun sache qu'il a la possibilité de participer à ces modules.

Nicolas DUNGAN

Je voudrais simplement vous féliciter, maintenant que je l'ai trouvé, pour avoir mis les « indépendants et créations d'entreprises » dans les emplois stables.

Claire HASNIER

Est-ce que vous avez un chiffre exact du taux de chômage à la sortie ?

Félicité GASPARETTO

Vous pouvez trouver le pourcentage de diplômés en recherche d'emploi en page 4 : 11,2 % sont à la recherche d'un emploi (contre 12,4 % en 2014).

Claire HASNIER

Et il y a un tableau, page 14, avec un pourcentage de 75 % concernant les « diplômés ayant décidé d'entrer dans la vie professionnelle ».

Félicité GASPARETTO

Ce tableau se concentre sur la répartition entre ceux qui décident et ceux qui ne décident pas de rentrer tout de suite sur le marché de l'emploi. Le taux de 11,2 % que je viens d'annoncer porte sur la base de ceux qui ont décidé d'entrer dans la vie professionnelle (donc uniquement sur les 75 %). C'est donc 11,2 % des 75 %.

Il faut noter que le fait d'être à la recherche d'un emploi 1 an après l'obtention du diplôme ne signifie pas que l'on n'a jamais travaillé. Parce que comme on l'a vu le début de l'année

professionnelle se caractérise de plus en plus par une succession d'expériences plus ou moins longues.

Augustin RHONE

Je voudrais savoir s'il serait possible d'intégrer dans l'enquête un suivi sur 5 ans, afin de savoir notamment « où en sont » les CEP, dans quelle proportion ils intègrent tel ou tel master et d'avoir une répartition des campus dans chaque master (cela permettra de comprendre le « fonctionnement » de chaque campus, de mesurer l'influence des cours dispensés dans les campus sur le choix de master des étudiants aux fins, en cas de grandes différences constatées, d'harmonisation).

Cornelia WOLL

Nous avons ces données au niveau de la scolarité. Nous savons quel master est choisi par les étudiants de quel campus. Effectivement, les étudiants des différents campus choisissent plutôt tel master qu'un autre. La situation n'est pas totalement homogène. L'École de la Communication, par exemple, qui n'est pas très grande par rapport à l'École des Affaires publiques, n'a pas des étudiants provenant de tous les campus dans la même proportion. Il s'agit d'une question de taille et de choix. Nous savons également quels masters sont choisis par nos boursiers, par les étudiants issus des différentes voies d'admission, etc.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Nous pourrions joindre, lors de la prochaine présentation, un tableau reprenant tous les éléments que nous traitons chaque année au moment des choix de master. Nous avons une vision assez exhaustive sur ce sujet. On pourrait par exemple, au moins, donner des éléments sur les CEP.

Cornelia WOLL

Les CEP choisissent en premier lieu le master droit économique, en second lieu le master stratégie & finance.

Sebastian ENNING

Est-ce que les étudiants ou les diplômés en *training ship* sont considérés en stage ?

Félicité GASPARETTO

C'est une excellente question à laquelle j'aurais du mal à vous répondre, parce qu'ils représentent un tout petit nombre. Il faudrait que je demande à Andreas ROESSNER qui a traité les données. Je suppose que c'est le cas.

Pour rebondir sur vos différentes questions, il est vrai que les données sont très nombreuses. On peut travailler sur beaucoup de variables. Les années précédentes, on a donné des éléments d'information sur l'insertion professionnelle par nationalité ou par origine géographique, par campus. On ne reproduit pas chaque année ces éléments d'information. La note, qui est une synthèse, pourrait être beaucoup plus longue.

Clément DELORAS

Merci pour la qualité de ces informations. Et encore bravo pour l'étude qui est très enrichissante et éclairante, qui peut nous aider à réfléchir sur la manière encore de faire mieux. On peut certes toujours faire mieux, mais étant donné le contexte économique, les résultats sont plutôt satisfaisants.

Cornelia WOLL

Avant d'aborder le prochain point, je profite de la thématique pour ajouter un point d'information réglementaire. Il concerne les stages et l'insertion professionnelle. Nous avons à Sciences Po un « Certificat d'aptitude managériale ». Il permet de suivre un certain nombre de cours, de profiter d'une convention de stage pour, une fois diplômé, avoir la possibilité de bénéficier d'une convention de stage afin d'augmenter ses chances d'insertion professionnelle. Ce certificat est malheureusement en contradiction avec la nouvelle législation « stages » du 10

juillet 2014. Nous allons donc arrêter de proposer ce certificat, avec un délai courant jusqu'à la fin de l'année civile, autrement dit décembre 2016. À partir de 2017, nous ne proposerons plus ce certificat. Aujourd'hui, un stage est inscrit pour être un stage dans un processus pédagogique avec un certain nombre d'heures. Le certificat n'entre plus dans le cadre actuel.

IV. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2016

a) *Exposé*

Clément DELORAS

Nous passons à l'adoption du procès-verbal provisoire. Si vous êtes d'accord, je vous propose de transmettre vos corrections éventuelles de forme par écrit à Ismahane GASMI.

Y a-t-il des remarques sur le fond ? S'il n'y en a pas, je vous propose que nous passions au vote.

Le procès-verbal provisoire de la séance du 25 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Clément DELORAS

Avant de vous céder la parole, il y a un point que je voulais aborder. En ayant fait à l'avance une lecture attentive, croisée, à la fois du décret et du règlement intérieur de l'Institut, j'ai noté un certain nombre de points devant faire l'objet de précisions utiles. À ce titre, j'aimerais que nous puissions engager tous ensemble, de manière efficace et pertinente, une réflexion sur la constitution d'un règlement intérieur de ce Conseil. Je vais vous prendre quelques exemples me semblant devoir faire l'objet de précisions.

Le règlement intérieur de l'Institut prévoit par exemple que le président d'un conseil a une voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Le CVEF ayant deux présidents, je me demande lequel d'entre nous a voix prépondérante. Il conviendrait de préciser cet aspect.

De la même manière, que faire en cas d'absence de l'un des deux présidents voire des deux présidents ?

D'autres questions concernent le quorum.

Enfin, des questions plus fondamentales sur la constitution de nos commissions et la représentation des différentes instances méritent d'être précisées.

Il n'y a pas de changement de fond. Il s'agit seulement de faciliter le fonctionnement interne de notre conseil. J'ai travaillé un peu en amont à ce sujet. J'ai préparé un projet. On appellerait cela en langage informatique une « boîte à casser ». Je vous propose de vous le transmettre à toutes et à tous de façon à ce que l'on puisse le discuter et décider s'il convient ou non de se doter d'un règlement intérieur et si oui selon quelles modalités.

Anastasia STEINLEIN

Je souhaite revenir sur le cycle de la réforme des statuts. Comme vous le savez peut-être, les décrets de la FNSP et de l'IEP de Sciences Po ont été publiés en janvier. Mais ce cycle n'est pas achevé, car il manque toujours le règlement de la Commission de suivi social, de la Commission de la vie étudiante, mais aussi de la Vie étudiante et associative. Or, il est prévu que les deux conseils, le Conseil de l'Institut et le CVEF rédigent conjointement ce règlement. Nous nous engageons, à l'UNEF, à vous transmettre notre proposition pour la CSS à la prochaine session afin que l'on puisse en discuter. D'autant que tant que le règlement n'est pas rédigé, la CSS ne peut pas se réunir et qu'il y a beaucoup de dossiers à traiter en cette fin d'année.

Je souhaite aussi vous inviter à transmettre vos propositions dans la perspective de la prochaine réunion afin que l'on puisse tous en discuter et aboutir à un règlement.

Clément DELORAS

Si vous êtes d'accord, au vu de ce que nous venons chacun de dire, je vous propose que l'on fasse un message commun en rappelant ces différents points et que l'on voie comment organiser les échanges d'information afin qu'ils soient les plus efficaces et pertinents.

Cornelia WOLL

Un certain nombre de règlements doivent effectivement être réécrits. Le Règlement de la vie étudiante en fait partie. Nous en avons également parlé ce matin en Conseil de l'Institut. Il faudrait, pour l'ensemble des fonctionnements, se poser à chaque fois la question de savoir si un règlement intérieur fait sens ou non par rapport aux autres textes et aux processus concernés.

Hadrien MARTY

Pour revenir sur l'acte II de la réforme du Collège universitaire, les groupes de travail, comme l'a dit Monsieur MION, vont bientôt livrer leurs résultats. Mais il nous semble important de rappeler et d'affirmer que l'organisation de groupes de travail ou de groupes de réflexion technique doit être vraiment une priorité dans l'agenda de la prochaine année, afin d'avoir une feuille de route assez précise.

Augustin RHONE

J'ai une question sur la transparence du budget de Sciences Po et en général. Beaucoup d'étudiants étrangers sont venus me voir. Ils paient les droits de scolarité à taux plein... Je voudrais savoir s'il est possible d'avoir un rapport sur les dépenses de la CVE, des fonds d'investissement à des associations, de disposer du montant des dépenses des campus dans les associations.

Cornelia WOLL

Pour clarifier les choses... Il y a deux questions. Je ne suis pas sûr d'avoir compris laquelle vous posez. Vous parlez de droits de scolarité ou vous voulez avoir une présentation du budget ?

Augustin RHONE

Du budget, oui.

Andreas ROESSNER

Pour la CVE, actuellement, il est difficile d'avancer des chiffres, car comme vous le savez nous parlons d'un budget qui lui se situe sur l'année civile. On est à peu près au milieu de l'année 2016. On peut vous fournir des chiffres pour la fin de l'exercice, seulement en décembre 2016, une fois que l'année budgétaire aura été clôturée. Par ailleurs, tout ce qui concerne le fonctionnement de la CVE fera l'objet des discussions que nous aurons prochainement dans le cadre de la réécriture du règlement de la vie étudiante, parce que la CVE émane de ce règlement. Dans ce cadre-là, nous aurons certainement des discussions avec l'ensemble des représentants étudiants et de ce conseil.

Hadrien MARTY

Quel est le montant des dépenses des campus de province ?

Cornelia WOLL

Des dépenses pour la vie étudiante ?

Hadrien MARTY

Pour les associations étudiantes. Quelle est la répartition ?

Andreas ROESSNER

Actuellement, on n'a pas de visibilité là-dessus. Je n'ai en tout cas pas les chiffres avec moi. Le fait est que la réponse est similaire à la précédente. Le nouveau règlement de la vie étudiante nous permettra d'avoir une approche pour Sciences Po dans son ensemble. Les campus seront

intégrés dans la comptabilité que sera la nôtre à partir de la mise en place de ce règlement, qui on l'espère sera en vigueur pour la rentrée 2016. On aura alors beaucoup plus de visibilité et un fonctionnement plus harmonieux.

Clément DELORAS

Personne ne demandant la parole, je vais lever la séance. La prochaine séance aura lieu le mardi 17 mai à 18h dans cette même salle.

Clément DELORAS lève la séance à 19 h 28.